

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2024

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 6 mai 2024 à 17h46 à l'édifice Bernardin-Hamann, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose, Luce Bouley et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Assiste également le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement et greffier-trésorier adjoint Jérôme Grondin. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence du conseiller Sylvain Jacques.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

- 1 **Adoption de l'ordre du jour;**
- 2 **Avis de motion du projet de règlement numéro 298-24 concernant le plan d'urbanisme ;**
- 3 **Avis de motion du projet de règlement d'urbanisme numéro 299-24;**
- 4 **Période de questions;**
- 5 **Levée de la séance.**

24-05-113 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 298-24 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME

Un avis de motion est donné par le conseiller Michel Rhéaume qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 298-24 concernant le plan d'urbanisme.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 299-24

Un avis de motion est donné par la conseillère Luce Bouley qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement d'urbanisme numéro 299-24.

24-05-114 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de lever la séance à 17h47.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-
trésorière,

Pascal Binet

Julie Lemelin